



DELIBERATION N° 50/2020 du 9 septembre 2020

Portant renouvellement du conseil d'exploitation la régie de l'eau de la Commune de HUAHINE dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service de l'eau sur le territoire de la Commune de HUAHINE

En sa séance du 09 septembre, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° CONV/CM6/2020 du 02 septembre 2020, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** les statuts de la régie de l'eau de la Commune de HUAHINE dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Huahine, adoptés le 12 décembre 2011 ;
- Vu** la délibération n° 55/2011 du 12 décembre 2011 instituant la régie de l'eau de la commune de Huahine dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 41/2014 du 16 avril 2014 modifiant la délibération n° 55/2011 du 12 décembre 2011 instituant la régie de l'eau de la commune de Huahine dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Huahine ;
- Vu** le procès-verbal du 03 juillet 2020 de l'élection du Maire, des adjoints au Maire et des maires délégués de la commune de Huahine ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1 : Sont désignées membres du conseil d'exploitation, conformément aux statuts, les personnes suivantes :

1. Marcelin LISAN, maire de la commune de Huahine
2. Monsieur Gaston LEMAIRE, maire délégué de Fare
3. Monsieur Ronald CHEOU, maire délégué de Maeva
4. Madame Edna ITCHNER, maire délégué de Faie
5. Monsieur Gaéton MOU SIN, maire délégué de Fiti
6. Monsieur Eremoana TEPA, maire délégué de Maroe
7. Monsieur Eugène TUIHANI, maire délégué de Parea

8. Madame Eugénie VEAU, maire délégué de Tefarerii
9. Monsieur Claude CHONG, maire délégué de Haapu
10. Madame Vaiariiimarama LEMAIRE, représentant de la société civile

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait de délibération -

Vingt-neuf (29) membres du conseil municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Maire | LISAN Marcelin |
| 2. 1 ^{er} adjoint | TEMERATE Tania |
| 3. 2 ^{ème} adjoint | GIBERT Pitori |
| 4. 3 ^{ème} adjoint | FAAHU Tatiana |
| 5. 4 ^{ème} adjoint | MALATESTTE Antonio |
| 6. 5 ^{ème} adjoint | ROURA Nicole |
| 7. 6 ^{ème} adjoint | TAAROAMEA Bruno |
| 8. 8 ^{ème} adjoint | FANIU Erick |
| 9. Maire délégué de Fare | LEMAIRE Gaston |
| 10. Conseiller municipal de Fiti | ROURA-ARUTAHU Jacques |
| 11. Maire délégué de Maeva | CHEOU Ronald |
| 12. Conseiller municipal de Maeva | TEFAATAUMARAMAMA Timiona |
| 13. Conseiller municipal de Fiti | BUARD Mathilde |
| 14. Conseiller municipal de Fiti | TEMAURI Jean-Marie |
| 15. Maire délégué de Fiti | MOU SIN Gaétan |
| 16. Conseiller municipal de Fare | COLOMBANI Moehau |
| 17. Maire délégué de Haapu | CHONG Claude |
| 18. Conseiller municipal de Parea | TEMEHARO Gyle |
| 19. Maire délégué de Faie | ITCHNER Edna |
| 20. Conseiller municipal de Maeva | CHAN Maeva |
| 21. Maire délégué de Tefarerii | VEAU Eugénie |
| 22. Maire délégué de Maroe | TEPA Eremoana |
| 23. Conseiller municipal de Maroe | PUUPUU Titaua |
| 24. Conseiller municipal de Maroe | TEPOU Tepora |
| 25. Maire délégué de Parea | TUIHANI Eugène |

03 membres ont donné pouvoir :

- | | | | |
|----------------------------------|------------------|---|----------------|
| 1. 7 ^{ème} adjoint | FANAURA Clotilde | à | CHEOU Ronald |
| 2. Conseiller municipal de Fare | HEITAA Dorida | à | LISAN Marcelin |
| 3. Conseiller municipal de Haapu | LY Tehani | à | CHONG Claude |

01 membre était absent :

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| 1. Conseiller municipal de Fare | TINIRAU Aremiti |
|---------------------------------|-----------------|

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Vote contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

LISAN Marcelin

